

REGLEMENT INTERIEUR STAGE DE DANSE

Pour partager ce moment artistique dans les meilleures conditions, certaines règles s'imposent :

PREAMBULE

Procéder à une inscription vaut à une acceptation des items ci-dessous du règlement intérieur.

1. INSCRIPTION

Avant le début du stage, l'organisateur doit être en possession de votre fiche d'inscription remplie, ainsi que du règlement.

2. PONCTUALITE

Prévoir un temps pour se changer, et éventuellement régler les dernières modalités administratives afin de ne pas empiéter sur le temps de danse.

3. TENUE

Avoir une tenue vestimentaire adaptée à la pratique de la danse. (Voir avec le professeur si discipline particulière, par exemple : pole dance)

Chaussons et pédilles ne sont pas obligatoires.

4. PARTICIPATION

Les danseurs et danseuses doivent être investis et conviviaux durant le stage.

Nous leurs demandons également le respect des locaux dans lesquels ils seront accueillis.

5. RESPONSABILITE

En cas de blessure, l'organisateur se dégage de toute responsabilité.

L'organisateur est uniquement responsable des participants mineurs durant le cours, et se dégage de toute responsabilité avant et après le cours.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de pertes ou de vol d'objets déposés dans les vestiaires.

6. ABSENCE/REMBOURSEMENT

En cas désistement, un remboursement de 50% sera accordé si l'organisateur est prévenu au minimum 48h à l'avance. Dans le cas contraire, il n'y aura aucun remboursement.

En cas de maladie, blessure, situation familial, un justificatif vous sera demandé pour obtenir un remboursement total.

7. ANNULATION

Dans le cas où le nombre d'inscrits ne serait pas suffisant, nous nous réservons le droit d'annuler le stage et de vous retourner votre règlement.

8. DROIT A L'IMAGE

Nous nous réservons le droit d'utiliser les images gratuitement et sans contrepartie à des fins de communication, d'information et de publicité sur tout support que ce soit. En cas de refus, vous devrez l'indiquer sur votre bulletin d'inscription.

*Règlement intérieur adopté par
la Commission Départementale de Danse du Rhône
Octobre 2018*